

OBJET

PERSONNEL - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux.

==

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
23/04/19

Date d'affichage :
30/04/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 AVRIL 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ, M. Stéphane ANDURAND.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Excusé(e)(s) :

Mme Christine LEDORAY

Mme Sylvie SAILLARD

M. Yannick LEJEUNE

Absent(e)(s) :

M. Florian DEMARCQ

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié est transposable à la fonction publique territoriale.

Il est proposé de l'instaurer pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

Il pourra être servi aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Le RIFSEEP se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Chaque part du RIFSEEP est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion
Groupe 1	Agents occupant des fonctions d'encadrement de personnel dans les actions éducatives et pédagogiques
Groupe 2	Chargés de mission, agents exerçant d'autres fonctions

Les montants de référence pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux sont fixés comme ainsi :

Groupe	Montant maximum annuel		
	IFSE		CIA
	Sans logement	Avec logement	
Groupe 1	11 970 €	11 970 €	1 630 €
Groupe 2	10 560 €	10 560 €	1 440 €

Ces montants établis sur la base d'un emploi à temps complet, seront proratisés en fonction de la durée effective de travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Les montants attribués individuellement font l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou de grade et au moins tous les quatre ans au vu de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE sera versée mensuellement.

Le montant du CIA fait l'objet d'un versement mensuel fixé en fonction de l'évaluation professionnelle. Il est compris entre 0 et 100% du 12^{ème} du montant maximum figurant dans le tableau susvisé.

Après consultation pour avis du Comité technique,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

- d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,


Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20190429-46243-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/19

Publication : 30/04/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation